Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20261105-2026110507-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

Séance du jeudi 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 novembre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRIGNAC Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Absents / excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Claudia GUILLEMOT a été élue secrétaire de séance.

2026-05-11-07 PRISE D'ACTE ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE REDON AGGLOMÉRATION 2025

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal :
Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de REDON Agglomération adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
Ce document présente un bilan détaillé des actions menées, des compétences exercées (notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de gestion des déchets, d'eau et assainissement, de voirie ou de transition écologique) ainsi que les orientations budgétaires et financières de l'agglomération pour l'exercice concerné.
Conformément à la loi, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire devant le Conseil Municipal. Cette présentation permet d'informer les élus municipaux et de faire le point sur l'état d'avancement des mutualisations, des investissements intercommunaux impactant directement le territoire de la commune de Les Fougerêts, ainsi que les perspectives de développement du bloc local.
Le rapport d'activité ayant été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la présente séance, Mme le Maire invite l'assemblée à en prendre acte et à l'approuver.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et après présentation et échanges :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité annuel de REDON Agglomération pour l'exercice concerné ;
- APPROUVE ledit rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

La secrétaire de séance,
Claudia GUILLEMOT

MAIRIE de LES FOUGERETS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)